



LES PISTOLIERS DE LA VENOGUE

SOCIETE DE TIR AU PISTOLET

Demande d'admission

Le soussigné demande son admission à la société de tir " Les Pistoliers de la Venoge " à Bussigny et déclare :

- Se soumettre aux statuts actuels.
- S'engager à tirer " au carnet " pendant les journées de tir officielles.
- S'engager à utiliser les calibres 22 long rifle - 9 mm - 7,65 parabellum et 38 spécial.
- Avoir pris note que la société ne fournit pas d'armes.

La présente demande sera étudiée par le Comité qui statuera.

Le candidat sera informé et présenté à l'Assemblée Générale pour admission

Chaque demande d'admission doit être accompagnée :

- De la copie d'une pièce d'identité valable

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Profession :

Adresse : NP/Localité :

Nationalité : C./Origine :

N° AVS :

N° de téléphone (Portable):.....

Adresse-mail :

Déjà propriétaire d'une arme : oui non

Nom des deux Parrains qui s'engage à épauler le nouveau membre durant deux ans:

• Parrain N° 1 :

• Parrain N° 2 :

Lieu et date : Signature :

Cette demande est à déposer au bureau situé dans le stand « 25 m »